

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION N°2025 - 48

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES INVESTISSEMENTS 2026

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 27 novembre à 09 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 23

Quorum : 16

Date de convocation : 20 novembre 2025

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard – Maire de Desmonts
- Madame BATAILLE Muriel – Maire de Tournoisis
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé – Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur CHOUIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Monsieur RIVIERE William – Maire de La Neuville sur Essonne
- Monsieur LARCHERON Gérard – Président de la Communauté de communes des 4 Vallées
- Monsieur LACROIX Bruno – Adjoint au maire de Fleury les Aubrais
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre - Conseiller Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|------------------------------|---|----------------------------|
| - Monsieur FEVRIER Albert | à | Madame MARTIN Valérie |
| - Madame DURANT-GABORIT Anne | à | Madame GALZIN Florence |
| - Monsieur DEMAUMONT Franck | à | Madame DESNOUES Véronique |
| - Madame MELZASSARD Corinne | à | Monsieur MESAS Jacques |
| - Madame RASTOUL Isabelle | à | Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur JACQUET David | à | Monsieur NIEUVIARTS Hervé |
| - Monsieur VACHER Philippe | à | Monsieur BRICHARD Gérard |

Etaient absents et excusés :

Madame LEVY Véronique – Madame GAY Catherine

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Monsieur Jean-Michel PELLÉ, Vice-Président expose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget

En revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2026 (ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors remboursement de la dette et hors restes à réaliser) s'élève à 765 260,59 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil de faire application de cet article à hauteur maximale de 191 315,15 € soit 25 % de 765 260,59 €.

Les chapitres d'investissement concernés sont les suivants :

Chapitre 20 : 25 % de 60 000 €, soit 15 000 €

Chapitre 21 : 25 % de 705 260,59 € soit 176 315,15 €

Ainsi, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 191 315,15 € soit 25 % de 765 260,59 €, avant le vote du budget 2026.

Madame Florence GALZIN, Présidente ne prend pas part au vote.

Approuvé par les autres membres présents.

Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 04 décembre 2025

La Présidente



Florence GALZIN